

Les armoiries de la Haute-Vienne se blasonnent : écartelé, au premier et au quatrième d'hermine à la bordure de gueules; au deuxième et au troisième d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bande de gueules chargée de trois lionceaux léopardés d'argent.

Elles combinent les armoiries du Limousin et de la Marche, l'arrondissement de Bellac correspond ant approximativement à la province de Basse-Marche, les deux autres provenant de la province du Limousin. Ces armoiries sont utilisées comme écusson par les sapeurs-pompiers du département.

Source iconographique :

<http://ecussons.pompiers.free.fr/departements/87-haute%20vienne.html>



Les armoiries de la Haute-Vienne proposées en 1950 par Robert Louis se blasonnaient : d'hermine à la bordure de gueules, à la bande ondulée d'azur brochante sur le tout.

Source iconographique : <http://www.briantimms.net/chf/16limousin.htm>